

# Le fédéral ne pouvant pas donner, il prêtera à la Wallonie

## INONDATIONS

Le fédéral a confirmé un prêt de 1,2 milliard d'euros à la Région wallonne, pour l'aider à faire face aux investissements colossaux qui découlent des inondations de juillet.

L'annonce a été confirmée par le Premier ministre Alexander De Croo (Open Vld), le ministre-président wallon Elio Di Rupo (PS) et les ministres fédéral et wallon des Finances, Vincent Van Peteghem (CD&V) et Jean-Luc Crucke (MR). Le fédéral va mettre à la disposition de la Région wallonne un prêt de 1,2 milliard d'euros pour la reconstruction des zones sinistrées par les inondations.

Il s'agit d'un prêt et non d'un don, qui serait techniquement impossible, fait savoir Alexander De Croo, en raison de l'actuelle loi spéciale de financement – elle encadre le financement des entités fédérées – qui ne permet pas un tel cas de figure. Il plaide par contre pour une réflexion autour de la création d'un mécanisme structurel de solidarité fédérale (lire ci-dessous).

Concrètement, ce prêt sera valable pour une durée de 15 ans, mais le remboursement n'interviendra que progressivement à partir de 2025. Le taux d'intérêt, fixe, sera « conforme à celui du marché », précise l'accord. Il ne s'agit pas pour le fédéral d'en tirer profit, assure Alexander De Croo, qui promet un remboursement « à prix coûtant, c'est-à-dire très bas, puisque les taux d'intérêt sont très faibles ».

La formule trouvée est intéressante à trois niveaux, assure le ministre wallon Jean-Luc Crucke, qui rappelle que le montant prêté fournit des liquidités « pour une somme deux fois supérieure à ce qui avait jusqu'ici été évoqué ».

« Cela nous permet de diversifier les sources de financement » sans devoir faire appel au marché et dépendre de l'évolution des taux au cours des prochaines années.

« Le remboursement se déroulera sur 15 ans avec une période de "stand" still, sans remboursement, de 5 ans. Cela va permettre de créer de la croissance pour permettre le remboursement » ultérieurement. Deuxièmement, ce prêt s'apparente à une bouffée d'oxygène, en pleine période de conclave budgétaire wallon. Enfin, « on donne le signal qu'il est possible de se parler entre fédéral et entités fédérées », lorsqu'il s'agit d'activer un tel mécanisme de solidarité. « On donne aussi le signal qu'on peut croire dans l'investissement. On entend souvent qu'un prêt, ça coûte de l'argent. Mais un investissement, ça rapporte aussi », commente Jean-Luc Crucke.

### « De l'aumône »

L'octroi de ce prêt a été accueilli avec une certaine tiédeur, jeudi après-midi en séance plénière de la Chambre. La députée disonaise Chânelle Bonaventure (PS) salue le geste, mais insiste pour qu'un fonds fédéral de solidarité voie le jour. Pour la Theutoise Julie Chanson (Écolo), « le mécanisme financier que vous envisagez ne suffit pas, il faudrait un peu plus de courage politique » pour faire face à l'ampleur des besoins.

## Une solidarité à la belge à mettre sur pied

Ce prêt du fédéral à la Région wallonne « est une solution ad hoc », comme l'explique Alexander De Croo. Et la formule choisie est inédite pour la Belgique fédérale.

Le Premier ministre souhaite entamer une discussion entre fédéral et entités fédérées, dans le but d'imaginer un mécanisme permanent de solidarité interfédéral qui pourrait être activé à l'avenir, dans le cadre de calamités exceptionnelles, y compris si elles touchent une Région bien plus qu'une autre. Et auxquelles il faut s'attendre, eu égard à la crise climatique.



Le fédéral va prêter 1,2 milliard à la Région wallonne pour la reconstruction.

L'opposition s'est montrée plus amère. « Les sinistrés et les bénévoles sur place se fichent de savoir que c'est X ou Y qui doit donner, ils se fichent de la répartition des compétences en Belgique. Ce qui leur importe, que leur famille soit à l'abri pour l'hiver », commente Vanessa Matz (cdH), d'Aywaille, « lassée des effets d'annonce de membres du gouvernement et de l'aumône qui est faite aujourd'hui ».

Regrettant un « manque de créativité » pour imaginer un don et non un prêt, François De Smet (DéFI) s'est, pour sa part, interrogé : « Ceci est-il un État fédéral ou une gigantesque banque ? Le gouvernement a réagi comme si nous avions vocation à devenir une gigantesque banque. La solidarité fédérale devrait être autre chose ! » Parallèlement à ce prêt fédéral, le ministre-président flamand Jan Jambon (N-VA)

## AUTRES MESURES

### TVA À 6 %

Parmi les autres mesures fédérales de solidarité par rapport aux sinistrés des inondations figure la prolongation jusqu'à fin 2022 de la TVA à 6 % pour les travaux de démolition et reconstruction. Les propriétaires d'habitations touchées pourront y faire appel. La mesure pourra être prolongée après 2022, au besoin.

### EMPLOI

Le gouvernement fédéral acceptera les demandes d'extension de zones d'aides ou zones franches, qui bénéficient d'incitants fiscaux pour la création de nouveaux emplois. Les employeurs qui y investissent pourront obtenir jusqu'à 25 % de réduction du précompte professionnel des nouveaux emplois créés.

### MESURES DE SOUTIEN

D'autres mesures sont prolongées jusqu'à la fin de l'année : chômage temporaire pour cause de force majeure, droit passerelle de crise unique, prime de 25 euros pour les bénéficiaires du revenu d'intégration, garantie de revenu aux personnes âgées (Grapa) et d'une allocation de remplacement de revenu.

s'est montré disposé en début de semaine à aussi venir en aide à la Wallonie sous forme de prêt ou garantie sur crédit. Elio Di Rupo ne ferme pas la porte à ce stade, mais il convient d'abord d'évaluer dans quelle mesure les besoins seront rencontrés.

### Trois milliards à débours

Les moyens à engager par la Wallonie pour la reconstruction sont de l'ordre de 3 milliards, rappelle-t-il. Rien que les dégâts se chiffrent à 1,638 milliard : les assureurs interviendront à hauteur de 638 millions et la Région déboursera 1 milliard, « pour permettre aux assurés d'obtenir 100 % de ce que prévoit leur police d'assurance ». Le fédéral intervient en complément sous forme de prêt. Et indique qu'il vérifie auprès de la Commission européenne si des fonds supplémentaires pourraient être octroyés dans le cadre de son plan de relance.